

Belgique

France

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- HAB - 1 Zone d'habitation 1
- HAB - 2 Zone d'habitation 2
- MIX - u Zone mixte urbaine
- BEP Zone de bâtiments et équipements publics
- ECO - c1 Zone d'activités économiques communale type 1
- ECO - r Zone d'activités économiques régionale
- ECO - n Zone d'activités économiques nationale
- FER Zone spéciale du réseau ferroviaire
- JAR Zone de jardins familiaux

PAP NQ / ZAD - Référence du Schéma directeur

PAP NQ/ZAD - Réf. SD		Dénomination de la ou des zones	
COS	max.	CUS	max.
	min.		min.
CSS	max.	DL	max.
			min.

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zones destinées à rester libres

- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière (12)
- PARC Zone de parc public
- VERD Zone de verdure

Zones superposées

- 5 PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" (PAP NQ)
- Zone d'aménagement différé - PAP NQ
- Zone de servitude "urbanisation"
- IP Servitude "urbanisation - paysagère"
- CH Zone de servitude "urbanisation - chiroptères"
- GA Zone de servitude "urbanisation - garage et stationnement"
- Couloir pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales
- Secteur protégé de type "environnement construit"
- Bâtiment protégé (9)
- Zone de risques d'éboulements miniers (10)
- Zone de bruit ≥ 70dBA (11)

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives:

- à l'aménagement du territoire
- Projet de plan directeur sectoriel "PSZAE", 2018: (1.B) - Zone d'activités économiques nationale
- Projet de plan directeur sectoriel "PSZAE", 2018: (1.B) - Zone d'activités économiques régionale

Indications complémentaires (à titre indicatif)

- Biotopes protégés (relevé non exhaustif) (6)
- CEF-20 Mesures CEF (relevé non exhaustif) (6)
- Terrains avec des vestiges archéologiques connus ou indices, à étudier avant altération ou destruction (8)
- Routes nationales (RN) (12)
- Chemins repris (CR) (12)
- Lignes ferroviaires (12)
- Bâtiments existants
- Circulation et stationnement
- Cours d'eau / Eaux stagnantes (12)
- Courbes de niveau, équidistance 5 m (12)
- Limite d'état
- Parcellaire

Modification

PAP NQ - SD: R-01	ECO-r	
COS	0,80	CUS 1,72
CSS	0,96	DL -

(1.B) Projet de plan directeur sectoriel "Zones d'activités économiques" (PSZAE), 2018
 (6) Loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, article 17 et 20
 - Cadastre des biotopes protégés du tissu bâti et ses alentours, Zeyen+Baumann, 2010
 - Cadastre des biotopes, Ministère du Développement Durable et des Infrastructures, 2010
 (8) Centre National de Recherche de l'Archéologie CNRA, février 2013
 (9) Inventaire patrimoine bâti, Zeyen + Baumann, validé par le Service des Sites et Monuments Nationaux, 2014/2015
 (11) Cartographie du Bruit, Ministère du Développement Durable et des Infrastructures Administration de l'Environnement, 2011 / Route principale et Rail (LDEN)
 (12) Base de Données Topo-Cartographique (BD-L-TC) - ACT, Luxbg, 1997; les forêts ont été partiellement adaptées par Zeyen+Baumann